



REGLEMENT DU CONCOURS FACEBOOK FfG/Gym Passion GYMNOVA

ARTICLE 1 - ORGANISATEUR

Le concours est organisé par la Fédération francophone de Gymnastique et de Fitness asbl, également connue sous le nom FfG, 44 avenue de Roodebeek, 1030 Bruxelles.

Ce concours est organisé en collaboration avec son partenaire Gym Passion GYMNOVA qui offrira les 3 prix.

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Toute personne physique âgée de minimum 14 ans (résidant en Belgique et à l'exception des employés fixes ou temporaires de la FfG ainsi que leurs familles) a le droit de participer une seule fois au concours.

Les participations se font via la page Facebook officielle de la FfG

(<http://www.facebook.com/FederationFrancophoneDeGymnastiqueFfG/>) du 11 avril 2016 au 15 avril 2016 en aimant et partageant la publication du concours sur sa page Facebook personnelle en mode « public ».

Il n'est possible de participer à cette action d'aucune autre façon que celle décrite au présent règlement.

Le règlement est disponible sur le site www.FfGym.be.

La participation à ce concours est gratuite et sans obligation d'achat.

ARTICLE 3 - PRIX

- un Ipad

- un chèque cadeau d'une valeur de 250 €

- un kit Gymnova Rio

Les prix ne peuvent être ni échangés, ni transformés en espèces.

ARTICLE 4 - ATTRIBUTION DU PRIX

Les prix seront attribués aux participants qui auront aimé et partagé la publication du concours tel qu'indiqué à l'article 2 de ce règlement.

Une personne remportera un Ipad, une personne remportera un chèque cadeau Gymnova d'une valeur de 250€ et une personne remportera un « kit Gymnova Rio ».

Les gagnants seront tirés au sort par la personne de l'organisation nommée responsable de la gestion de ce concours.

ARTICLE 5 - PROCLAMATION DU LAUREAT

Le nom des gagnants sera publié sur notre page Facebook et sur notre site www.FfGym.be le vendredi 15 avril 2016 à 16h. En participant au concours, le candidat accepte la publication de son nom au titre de lauréat sur www.FfGym.be et <http://www.facebook.com/FederationFrancophoneDeGymnastiqueFfG/> à partir de cette date.

Les gagnants seront recontactés par messagerie Facebook et/ou par Email afin d'être averti de comment ils pourront récupérer leurs prix.



ARTICLE 6 - LIMITATION DE LA RESPONSABILITE

Sauf faute lourde ou intentionnelle, ni la FfG, ni les membres de leur personnel, ni les tiers intervenant dans le cadre du présent concours, ne pourront être tenus responsables des dommages, quels qu'ils soient, susceptibles de découler de l'organisation du présent concours.

ARTICLE 7 - CONTESTATIONS

Toute tentative de fraude sera sanctionnée par l'exclusion immédiate du participant. Les participants qui, d'une quelconque manière, faussent le concours, commettent une infraction au règlement ou tentent de le faire, seront exclus du concours. Leur participation sera nulle et non avenue.

Toute contestation concernant le présent concours sera tranchée par l'organisateur de celui-ci.

Toute action en justice sera soumise à la compétence exclusive des tribunaux de Bruxelles.

ARTICLE 8 - ACCEPTATION DU REGLEMENT DU CONCOURS

En participant au concours, les participants s'engagent à en accepter pleinement et inconditionnellement le règlement.

L'organisateur se réserve le droit d'apporter à tout moment des modifications au règlement du concours et plus particulièrement, de modifier les modalités du concours ou de prolonger ou d'annuler celui-ci, uniquement cependant pour des raisons de force majeure ou d'ordre technique ou organisationnelles.

Toute discussion, tout contact téléphonique ou toute correspondance concernant le règlement du concours sont exclus.

ARTICLE 9 - PROTECTION DE LA VIE PRIVEE

La FfG traite les données des participants conformément à la loi du 08/12/92 relative à la Protection de la Vie Privée et à la loi du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel.